



## **Communiqué de presse Pour publication immédiate**

Source : Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN)

Les entreprises Rolland inc. de Saint-Jérôme

### **L'employeur décrète un lockout**

Saint-Jérôme, le 26 novembre 2019 – Ce matin, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs des entreprises Rolland – CSN se sont butés à des bureaux fermés à la suite d'un lockout décrété par leur employeur. Réunis en assemblée générale, dans les heures qui ont suivi, les membres du syndicat ont voté à 91 % en faveur de la grève générale illimitée.

« Depuis le début de la négociation, l'employeur n'a jamais démontré une véritable intention de négocier des conditions de travail équitables. Une de nos revendications touche à la disparité de traitement de 18 % dans notre régime de retraite. Alors que les plus anciens jouissent d'un régime à prestations déterminées, les plus jeunes bénéficient d'un régime à cotisations déterminées familiale. De plus, l'employeur veut introduire des critères de qualification empêchant les salarié-es est d'obtenir des promotions. Historiquement, Rolland s'affichait fièrement comme un employeur de choix, mais pour nous, ce temps est carrément révolu », dénonce Elysa Bergin, présidente du syndicat. Les salarié-es sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans. Depuis mars 2018, plus d'une vingtaine de rencontres de négociation et de conciliation se sont tenues.

« Le syndicat vit une véritable campagne d'intimidation de la part de l'employeur. Lors du premier jour de grève, le 22 novembre dernier, il a envoyé une mise en demeure interdisant aux grévistes de manifester en face de leur milieu de travail alors qu'ils sont dans leur droit. Fort de la présence de six autopatrouilles de la police, l'employeur leur a demandé de procéder à l'arrestation des grévistes alors que ceux-ci ne commettaient aucun acte illégal. Il a même refusé la visite d'un agent du ministère du Travail afin que celui-ci puisse vérifier s'il avait recours à des briseurs de grève, ce que nous prétendons », souligne Chantal Maillé, présidente du Conseil central des Laurentides – CSN.

« Il n'y a qu'un mot pour décrire le comportement de cet employeur : épouvantable. En plus d'intimider ses travailleuses et ses travailleurs avec des tactiques moyenâgeuses, celui-ci se comporte en « patron pas de classe » et impose un lockout à moins d'un mois du temps des Fêtes. La Fédération de l'industrie manufacturière - CSN sera aux côtés du syndicat jusqu'à l'obtention d'un contrat de travail qui respectera leurs revendications », conclut Kevin Gagnon, vice-président de la FIM – CSN.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des entreprises Rolland – CSN regroupe environ 30 membres. Le syndicat est affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM–CSN) qui regroupe 320 syndicats comptant plus de 30 000 membres au Québec. Le Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides (CSN) regroupe près de 80 syndicats et plus de 16 000 membres dans tous les secteurs d'activité de la région des Laurentides.

Fondée en 1921, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Composée de près de 1 500 syndicats, elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans quelque 4 500 lieux de travail, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans 13 conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

- 30 -

Renseignements :  
Martin Petit, Service des communications CSN  
Téléphone : 514 894-1326  
martin.petit@csn.qc.ca